



Déclaration FSU

Aujourd'hui, cela fait un an que nous vivons une crise sanitaire, mais aussi économique et sociale, sans précédent. Cette crise due à la COVID-19 est loin d'être terminée, loin d'être maîtrisée. L'apparition des variants britanniques, sud africains et brésiliens a changé la donne et accentué un peu plus le climat anxiogène où les craintes légitimes de chacune pour sa santé, celle de ses proches, viennent s'ajouter à un contexte professionnel déstabilisant.

Si dans nos déclarations précédentes nous parlions d'impréparation et de cacophonie pour la gestion de la crise, aujourd'hui nous pouvons ajouter les mots incompréhension et irresponsabilité.

En effet, le bilan hebdomadaire du ministère de l'Éducation nationale du 12 février, paru en fin de matinée, montre une augmentation significative du nombre de classes fermées en une semaine (+70%) alors même qu'une zone est en vacances. Ces chiffres, bien qu'incomplets du fait du mode de comptage du ministère, sont l'application des nouvelles règles (fermeture de classes dès qu'un variant est détecté). Ils confirment que le virus, et notamment les variants, circulent davantage dans les établissements scolaires.

Le soir même le ministère en conclut paradoxalement qu'il faut alléger le protocole et publie de nouvelles règles, plus souples, de fermeture de classes et d'isolement dans des situations de cas avérés et/ou cas contacts de variant britannique, sud-africain ou brésilien.

Tout montre que les variants circulent plus rapidement sur le territoire, en particulier dans les établissements scolaires, qu'ils sont, de fait, plus dangereux et le ministère fait le choix d'alléger les règles de protection et de prévention !

Alors que la fièvre monte, comme l'atteste le bilan du 12 février, le ministre ne trouve qu'un remède : casser le thermomètre.

Nous rappelons que dans la métropole nous avons le deuxième taux d'incidence le plus élevé. Le ministre se ridiculise par ses atermoiements et construit son propre Blanquer bashing.

La FSU rappelle qu'un protocole sanitaire ne sert pas à produire des chiffres pour enjoliver un bilan ministériel mais à protéger les adultes et les élèves.

La FSU exige que des règles plus protectrices soient appliquées en cas de variants et, vu l'ampleur actuelle de l'épidémie, le retour à la fermeture de classe en cas d'un variant. Elle rappelle que l'employeur se doit de préserver la santé de ses personnels notamment en mettant en place des mesures de prévention, alors à quand le vaccin pour les enseignantes ? La zone B n'est pas encore en vacances et aujourd'hui des élèves et des adultes seront dans leur établissement avec ce nouveau protocole qui n'a rien de renforcé, bien au contraire, et n'auront pour tout moyen de protection que des masques souvent

inadaptés, trop petits.

Pourtant Olivier Véran, ministre de la Santé, a rappelé lors de son point presse du 11 février que les trois variants connus qui circulent actuellement sur le territoire français sont plus contagieux, ce qui l'inquiète particulièrement. Alors, le ministère de l'Education nationale ferait-il le pari de jouer sur des vies humaines pour camoufler la gestion désastreuse de la crise ? Ce n'est pas acceptable, ce serait irresponsable !

Pour limiter l'impact de la crise, la FSU n'a eu de cesse de défendre des principes incontournables pour la protection et la prévention des personnels et des élèves afin d'éviter la fermeture des établissements :

- L'aération des salles et la mise en place de détecteurs de CO2 ;
- la limitation du brassage des élèves en diminuant les effectifs ;
- la mise en place d'une politique efficace et réactive de test et d'isolement ;
- des solutions pour la demi-pension ;
- La prolongation des ASA au-delà du 19 février 2021.

La FSU continue de revendiquer :

- le recrutement de personnels remplaçants, de RASED et de vie scolaire, d'agents pour l'entretien des locaux ;
- le remplacement de tous les personnels absents, notamment par la prolongation des contrats des contractuel-les jusqu'en fin d'année scolaire ;
- une politique de vaccination rapide des personnels.

Si la situation sanitaire se dégrade, il en est de même de nos conditions de travail.

Alors qu'il faudrait davantage de personnels pour encadrer les élèves, le ministère supprime des postes à tour de bras, -60 ETP dans notre académie pour le second degré alors que l'on a une augmentation de plus de 2800 élèves.

Or, ce n'est pas en augmentant le nombre d'élèves par classe et de façon abusive le quota d'heures supplémentaires imposées aux professeurs que l'on améliorera les conditions de travail et le service rendu aux élèves, qui demandent des adultes disponibles, des classes moins chargées, du temps de travail individualisé. En collège par exemple, les difficultés sociales et scolaires vu le contexte social de Marseille et des Bouches-du-Rhône, justifieraient que l'on maintienne des équipes enseignantes étoffées.

Certes, le gouvernement implante des postes d'enseignant dans les écoles mais ces postes ne résultent pas de créations mais bien d'un redéploiement du second degré vers le premier degré. Par ailleurs, les priorités nationales sur la poursuite des dédoublements en GS et l'augmentation des décharges de directions pour quelques écoles ne permettront pas une fois encore d'améliorer les conditions dans toutes les écoles : pas de moyens pour une école réellement inclusive, pas de baisse des seuils, pas de RASED complets, pas de remplaçants supplémentaires !

Aucun poste créé de CPE, d'AED, d'assistantes sociales, d'infirmières, quasiment pas de poste de remplaçant-e ni de RASED, encore moins de prévision de départs en stage de formation pour préparer l'avenir !

Et pourtant, 200 millions rendus au ministère des finances.

Comment dans ce contexte espérer une amélioration des conditions de travail ?

Si l'annonce de 4 000 AESH pour l'académie à la rentrée scolaire de 2021 est bienvenue, la question demeure des élèves toujours sans solution aujourd'hui et des conditions de travail des AESH malmenés par la mise en place des PIAL et de l'accompagnement mutualisé. Du jour au lendemain, on leur impose un changement d'affectation sans concertation. Quelques fois très éloignée de la précédente ou de leur domicile. Si elle refuse l'avenant au contrat alors c'est le licenciement. Ce n'est pas comme cela que l'on gère un personnel, au statut précaire de surcroit.

En ce qui concerne notre instance, les membres FSU du CHSCT des Bouches du Rhône déplorent le refus de monsieur le DASEN de reconnaître le droit de retrait déposé par les personnels de l'école élémentaire St Jérôme Les Lilas à Marseille. Le 1er février des impacts de balle ont été retrouvés sur les fenêtres du bureau de direction et de 2 salles de classe. Des douilles ont été retrouvées sur le chemin d'accès de l'école et pendant les cours, un coup de feu a été tiré aux abords de l'établissement. Cela n'est-il pas suffisant pour que notre employeur reconnaisse le caractère dangereux grave et imminent de cette situation ? Faudra-t-il un drame pour qu'il y ait enfin reconnaissance à posteriori ?

Pour le collège J. Ferry de Marseille, M. le DASEN a reconnu le droit de retrait du 11 février pour des faits d'intrusion et de violence à l'intérieur de l'établissement. Dans sa réponse, Il a listé une série de mesures pour lever le danger grave et imminent (herse, clôture, alarme, portillon) qui devraient être mises en place dans un délai de 15 jours à 3 mois.

Par ailleurs il indique que le référent police de l'établissement a été contacté pour envisager des mesures pour mieux sécuriser les abords du collège. Mais à ce stade, les personnels ne connaissent pas la teneur de ces mesures et quand elles seront effectives.

Par conséquent il ne peut être demandé de reprendre le travail dès le vendredi 12 février 2021 alors que les mesures pour lever le danger grave et imminent n'étaient pas encore connues.

En effet l'article 5-6 du décret 82-453 stipule que : « L'autorité administrative ne peut demander à l'agent qui a fait usage de son droit de retrait de reprendre son activité dans une situation de travail ou persiste un danger grave et imminent résultant notamment d'une défectuosité du système de protection.»

Si certaines mesures annoncées peuvent prendre du temps pour être opérationnelles, il est impératif que des mesures conservatoires soient mises en place dès aujourd'hui, lundi 15/02/2021 et jusqu'aux vacances d'hiver afin de garantir que le danger est levé pour permettre au personnel de retourner sur leur lieu de travail. Un certain nombre de ces mesures ont été annoncés le 12 février au soir par le Chef d'établissement, soit après la réception de courrier stipulant le refus. C'est pourquoi le droit de retrait doit être reconnu.

Par ailleurs, le traitement RH des PE doit prendre en compte les difficultés des collègues et trouver une solution pérenne à leur situation et non pas tourner au chantage : "reprenez dans votre école ou demandez une rupture conventionnelle". Comme cela a été le cas pour les collègues de l'école de la Major.

D'autre part, la FSU souhaiterait connaître les mesures mises en place par la DSDEN pour œuvrer à l'égalité professionnelle entre femmes et les hommes et rappeler qu'un référent au sein de notre instance devra être désigné. Ce plan d'action, décidé en 2018, prévoit aussi dans son axe 5 de "prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes", c'est pourquoi nous souhaiterions que ce soit le résultat des mesures mises en place suite à la situation dégradée qui avait conduit plusieurs personnels de l'élémentaire Langevin d'Arles à déposer un droit d'alerte et à être en accident de travail, que ce soit au niveau des collègues ayant signalé les faits ou leur auteur..

Aujourd'hui, la gestion de la crise sanitaire, la politique permanente de suppression des postes, d'augmentation des heures supplémentaires, du non-remplacement des enseignants concourent à l'augmentation de l'anxiété voire de détresse et à l'épuisement de la profession. Ce n'est certainement pas le moment de lancer des expérimentations par des Contrats Locaux d'Accompagnement pour attribuer plus à quelques établissements et personnels. Au contraire, la FSU fait le pari du « tous capables » et exige une politique nationale de l'éducation prioritaire afin de compenser les inégalités scolaires issues de difficultés économiques et sociales. C'est certes ambitieux mais nécessaire : il faut faire le bilan des politiques menées, retenir les dispositifs qui ont porté leurs fruits et les mettre en place partout où c'est nécessaire. Au lieu de cela, le ministère cherche à mettre en concurrence les établissements en allouant à quelques-uns via les CLA ou Cité éducatives, tandis que la grande majorité des autres en est réduite à des bricolages pour soutenir l'École.

Non décidément nous n'avons pas le sentiment d'être choyé mais plutôt d'être laissé pour compte. Il faut que notre institution, à tous les niveaux, écoute enfin les représentants des personnels qui œuvrent à la prévention et l'amélioration des conditions de travail des personnels de l'Éducation nationale.

La FSU aura des avis sur les points évoqués dans sa déclaration liminaire. Sur la crise sanitaire (fermeture des classes en cas de variant, masques pour les personnels), sur la prolongation des ASA et les refus des droits de retrait.